

Image not found or type unknown



## Merci pour votre réponse

Par **eleonore**, le **13/09/2010 à 12:55**

Bonjour,

Par **amajuris**, le **13/09/2010 à 13:15**

bjr,rnen vertu d'un titre exécutoire l'huissier peut procéder à des différentes types de saisie.rndans votre cas il s'agit d'une saisie attribution. la somme va permettre à votre créancier de récupérer une partie des sommes dues.rnle notaire ne peut pas passer outre la décision de justice.rncdt